

ARRETE DU MAIRE PORTANT DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIRIE AU LIEU-DIT LA SABLONNAIS

Le maire de la commune de Grandchamp-des-Fontaines ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au lieu-dit La Sablonnais sont arrêtées les numérotations suivantes :

Référence cadastrale	N°	Lieu- dit	Commune
CI 104	2	La Sablonnais	Grandchamp des Fontaines
CI 105	4	La Sablonnais	Grandchamp des Fontaines
CI 107	6	La Sablonnais	Grandchamp des Fontaines

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

ARTICLE 3 : Le numérotage sera exécuté par l'apposition, sur la façade de chaque maison ou mur de clôture, au-dessus de la porte principale ou à défaut immédiatement à gauche de celle-ci, d'une plaque en tôle vernissée avec chiffre arabe.

ARTICLE 4 : En cas de changement de série du numérotage, les frais de renouvellement du numéro sont à la charge de la commune.

ARTICLE 5 : Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

ARTICLE 6 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

ARTICLE 7 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement. Un changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera adressé au contrôle de légalité, au service du cadastre et notifié aux intéressés.

Fait à Grandchamp-des-Fontaines,
Le 29/05/2020
Le maire,
François OUVRARD



Date d'envoi au Préfet :
Information services extérieurs :
Distribution particuliers :

Accusé de réception en préfecture 044-214400665-20200605- 006N2020-AR Date de réception préfecture :
